Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Ouébec

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

PAR COURRIEL Le 23 mai 2018

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse N.d.A1718-071

Nous avons reçu et traité votre demande d'accès visant l'obtention des renseignements concernant ::

En heures et en salaires :

- 1. Les congés de maladie (ponctuels, courte durée, longue durée et CNESST) pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 2. L'utilisation de la main-d'oeuvre indépendante (MOI) pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 3. Sommaire du temps supplémentaire obligatoire pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 4. Détails du temps supplémentaire obligatoire par unités pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 5. Sommaire du temps supplémentaire pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 6. Détails du temps supplémentaire par unités pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.
- 7. Les pré-retraites pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.

## En nombre:

8. Les démissions pour les années 2014,2015, 2016, 2017 à ce jour pour l'ensemble du CISSS de Laval, pour le RCNE et pour l'Urgence.

En réponse aux points 1,2,5,7 et 8 de votre demande, nous avons joint les documents détenus par le CISSS de Laval et accessibles en vertu de la Loi pouvant répondre à votre demande.

En ce qui a trait au point 3 et 4 de votre demande, notez que le CISSS de Laval ne possède aucun document répondant à votre demande.

www.lavalensante.com

Finalement, le CISSS de Laval n'a pas évalué le point 6 de votre demande, suite à un appel du SIIAL nous demandant de ne pas faire suite à celle-ci.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter, nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

IR/sc